

Carcassonne, le

SRISC/UPRR
Affaire suivie par : L Guillon
04 68 10 31 57 -
ppri-lauquet@aude.gouv.fr
Ref. : 26.031
P.J. : - Carte d'aléa inondation rectifiée
- Prescriptions d'urbanisme à appliquer

16 MARS 2026

Monsieur le Maire,

Les études relatives à la révision des Plans de Prévention des Risques inondation sur le bassin versant du Lauquet arrivent à leur terme. Ainsi, les phases de concertation officielle pourront débuter après les élections municipales.

Un Porter à Connaissance (PAC) de la cartographie de l'aléa inondation vous a été transmis par courrier du 18 mars 2025, en complément de votre PPRi actuel restant opposable.

A l'issue de la réunion de présentation du projet de zonage réglementaire du 13 octobre 2025, vous avez fait part par courriel du 4 novembre 2025 de votre souhait d'une réunion en mairie pour avoir des éléments de réponses sur vos questionnements sur le projet de PPRi révisé de votre commune.

Comme indiqué dans notre courriel du 6 novembre 2025, la connaissance de l'aléa inondation par débordement, a été précisée sur l'Aude (crue de référence historique de 1891), ce qui vous a été présenté en commune lors de la réunion du 6 février 2026.

Aussi, vous trouverez jointe au présent envoi la nouvelle carte amendée de l'aléa inondation. Cette carte annule et remplace celle en votre possession depuis le 18 mars 2025. Par la présente, je porte à votre connaissance l'aléa modifié conformément à l'article L.132-2 du code de l'urbanisme, ainsi que les prescriptions relatives au niveau d'aléa considéré.

Vous trouverez les éléments numériques des pièces jointes au courrier sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/PAC-Lauquet>

Le service Risques de la DDTM reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée,

Le Préfet

Alain Bucquet

Monsieur Jean-Régis GUICHOU
Maire de Couffoulens
Mairie de Couffoulens
8 Ter, Rue Jean Jaurés
11250 Couffoulens